

Règlement

« DANSEZ LES JIJ »

Date limite
15 mai 2019

Moment fort des Jeux Internationaux de la Jeunesse, la désormais traditionnelle vidéo « Dansez les JIJ » sera une nouvelle fois à l'honneur cette année. Moyen de promouvoir le pays, la ville et l'établissement de chaque équipe, elle permet aussi de faire rayonner les JIJ à travers le monde. La qualité des productions, en progrès constant, en témoigne.

Cette année, afin de permettre une meilleure visibilité du projet JIJ tant dans chaque établissement que pour l'évènement en général, toutes les vidéos seront publiées sur la chaîne YouTube officielle des JIJ. Une plus grande liberté sera laissée aux équipes quant aux modalités de publication. Nombreux sont les établissements communicants sur leur activité et cette vidéo y trouvera toute sa place. Afin de laisser une grande liberté aux équipes, c'est le nombre de mentions « j'aime » sur la chaîne des JIJ qui sera le premier déterminant du classement. Un barème (ci-dessous) permettra de classer les équipes afin d'attribuer les points de cette épreuve.

Cette épreuve permet de remporter 57 points comptant pour le classement général.

- **Une fois les vidéos mises en ligne, elles seront publiées sur le site officiel des JIJ, simultanément le 31 mai 2019.**
- **Un barème (ci-contre) sur 100 points permettra de classer les vidéos.**
- **La vidéo la mieux classée permettra d'obtenir 57 points et la moins bien classée 1 point. En cas d'égalité, le même nombre de points sera attribué.**

Note finale sur 100 points :

- 50 points pour le nombre de mentions « j'aime » (limite de 3000 likes)
- 20 points pour la mise en avant du contexte local de l'établissement
- 10 points pour la richesse de la chorégraphie
- 10 points pour la qualité de la photographie
- 10 points pour la mise en scène

Critères de réalisation

- La durée de la vidéo aura une durée comprise entre 1 et 2 minutes.
- La vidéo sera chorégraphiée et mise en scène.
- Tous les membres de l'équipe apparaîtront dans la vidéo.
- L'esprit d'équipe, de l'Association Sportive et de l'établissement seront mis en avant.
- La ville de l'équipe sera mise en valeur à travers différentes prises de vue.
- La vidéo sera chorégraphiée la majeure partie du temps.
- La musique utilisée sera libre de droit (titre et auteur devront être indiqués). Des sites proposent des pistes musicales en téléchargement libre et gratuit : Bensound, Jamendo, Whoop, Au bout du fil...).
- Le non respect de la date limite ne permettra pas à l'équipe d'être classée. Aucune exception ne sera faite.
- La vidéo devra être envoyée à l'adresse jjj2019@aefe-proche-orient.net avant le 15 mai 2019.
- Le titre de la vidéo doit contenir la mention « #JIJ2019 ».

#JIJ2019

